

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS DE LA MÉTROPOLE DE LYON

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE TEMPORAIRE AUX MESURES DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

VÉHICULE UTILISÉ PAR UNE ENTREPRISE POUVANT JUSTIFIER AU 1^{ER} JANVIER 2024 DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE DE CATÉGORIE « CAMIONNETTE », « N1 », « N2 » OU « N3 », DE CLASSE CRIT'AIR 0 OU 1, MAIS DONT LE DÉLAI DE LIVRAISON EST IMPORTANT.

Cette dérogation s'adresse aux véhicules utilisés par des professionnels pouvant justifier de l'achat de véhicule(s) de catégories « Camionnettes », « N1 », « N2 », « N3 » classés Crit'Air 0 et 1 mais dont les délais de livraison sont importants.

Votre demande fera l'objet d'une instruction par les services de la Métropole de Lyon et donnera lieu, en cas d'acceptation, à la **délivrance d'une vignette dérogatoire et d'un document justificatif matérialisé par une attestation de dérogation** individuelle temporaire. Celle-ci précisera :

- Le nom du propriétaire du véhicule
- L'immatriculation du véhicule concerné par la dérogation
- La durée de validité de la dérogation

En complément de cette attestation, une vignette dérogatoire vous sera envoyée par voie postale et devra être apposée sur le pare-brise du véhicule bénéficiant de la dérogation.

L'attestation doit être tenue à disposition des agents chargés des contrôles.

Cette dérogation individuelle temporaire liée à l'achat d'un nouveau véhicule dont les délais de livraisons sont importants est valable pour les véhicules Crit'Air 3,4 et 5 de catégorie « Camionnette » et « N1 » et sera accordée pour une durée de 12 mois. Cette dérogation pourra être renouvelée, sur justificatifs, pour la durée restant à courir jusqu'à la date de livraison effective du véhicule.

Une demande de dérogation pour un véhicule en attente de livraison d'un nouveau véhicule Crit'Air 0 ou 1 est valable pour un seul véhicule. En cas de demandes concernant plusieurs véhicules, plusieurs demandes de dérogations devront être déposées.

Le présent formulaire accompagné de l'ensemble des pièces justificatives indiquées en page 3 est à déposer directement dans Toodego, dans la rubrique « En tant que Professionnel/ Dérogation pour un usage spécifique et temporaire dans la ZFE ».

